



# Congrès d'étude L'université publique à l'épreuve des ruptures

Le congrès d'étude du SNESUP-FSU s'est déroulé les 5 et 6 juin derniers à l'INSPÉ de Poitiers, lieu symbolique en ces temps de mise à mal de la formation des enseignant-es. Près de 100 délégué-es étaient présent-es pour représenter leurs sections (44 sections représentées) et prendre activement part aux échanges.

Dans un contexte de coupes budgétaires particulièrement sévères couplées à des attaques inédites du service public à travers la perspective d'une nouvelle loi de la fonction publique, l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) est profondément questionné. L'urgence climatique fait également émerger de nouvelles problématiques qui interrogent nos métiers et nos conditions de travail.

Plus spécifiquement, l'acte II de l'autonomie des universités porté par la ministre S. Retailleau, associé au « choc de simplification » de la recherche, entraîne l'ESR vers une réorganisation et un asservissement toujours plus grand aux injonctions libérales. La volonté d'ouvrir le marché au secteur privé – déjà dans la course –, face au marché juteux que représentent aussi bien les formations supérieures que la recherche, est très claire.

La thématique soumise à la réflexion visait à éclairer les transformations et contributions de l'ESR face aux ruptures de nature différente auxquelles il doit faire face, qu'elles soient écologiques, politiques, pédagogiques ou institutionnelles. Plus précisément, les trois thèmes suivants ont été abordés : « Urgence écologique : quelles contributions de l'ESR ? », « L'autonomie des universités, acte II : à quel prix ? » et « Enseignement supérieur et recherche : entre service public et marché ? ».

Nous vous livrons dans ce dossier les textes qui sont le résultat des discussions et synthèses réalisées durant ces deux jours de réflexion collective qui se sont tenus juste avant les élections européennes.

Dans un contexte particulièrement incertain sur de multiples plans, et face à une banalisation très préoccupante des idées d'extrême droite, le SNESUP-FSU sort de ce congrès renforcé, avec des pistes solides pour poursuivre son action pour le développement d'un service public de l'ESR ambitieux, au service de l'intérêt général et du plus grand nombre. ■



# Appel du congrès

## Faire front pour nos libertés, contre une démocratie bâillonnée

**Autonomie des universités, réforme de la FDE, guerre Israël-Palestine ou encore défense des libertés académiques, autant de sujets débattus lors du congrès d'étude qui a eu lieu les 5 et 6 juin à l'INSPÉ de Poitiers.**

*La plupart des mesures d'expérimentation envisagées par les établissements et le ministère ne peuvent être mises en place sans changer le cadre légal.*

### FAIRE ÉCHEC À L'ACTE II DE L'AUTONOMIE

Dans le cadre de l'autonomie acte II, le ministère a lancé une « expérimentation » dans neuf établissements « volontaires », qui doivent choisir plusieurs actions à mettre en œuvre en vue d'une généralisation à l'été 2025. La liste des actions élaborée par le ministère et les établissements prévoit des dispositions en termes de ressources humaines inacceptables, comme la suppression de la référence aux 192 heures et 384 heures et la modulation des services, l'élargissement du dispositif de recrutement du type chaires de professeur junior à d'autres corps, la déconcentration de la gestion des personnels Biatss et enseignant-es, et la dépossession du CNU de ses prérogatives comme la qualification MCF ou l'attribution des CRCT.

La plupart des mesures d'expérimentation envisagées par les établissements et le ministère ne peuvent être mises en place sans changer le cadre légal.

Le SNESUP-FSU appelle les collègues des établissements à refuser de participer à ces expérimentations en rappelant le caractère illégal des mesures « exploratoires ».

Le SNESUP-FSU appelle toutes et tous les collègues à se saisir du tableau des mesures, à se réunir et à débattre pour construire les mobilisations qui permettront de faire échec à cet acte II. Il a invité à participer au webinaire organisé sur le sujet avec le SNASUB-FSU, le SNEP-FSU et le SNCS-FSU, le 11 juin 2024, et à préparer une mobilisation massive pour repousser ce projet de destruction du service public de l'ESR.

### RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANT-ES (FDE) : UN PROJET INAPPLICABLE !

Au-delà d'un calendrier totalement délirant, les grandes lignes de la réforme se dévoilent : création d'une licence spécifique pour les professeur-es des écoles, déplacement de tous les concours de recrutement (sauf agrégation) en fin de L3, formation de deux ans après concours. Sur le fond, le SNESUP-FSU continue de dénoncer les nombreux problèmes et impensés : contenus de formation

envisagés qui nient la didactique et la recherche, statut de l'étudiant-e après concours, choix des formateur-rices, maillage territorial, organisation, pilotage... jusqu'à la nature de la structure de formation elle-même, qui met en danger la dimension universitaire de la formation.

Le MESR, obéissant aveuglément au MEN, entend que tout soit mis en place dès la session 2025.

Face au mépris et à l'amateurisme du ministère, le SNESUP-FSU refuse la réforme et exige que le gouvernement retire sa copie et engage d'urgence un travail de fond, avec les acteurs et actrices concernés, pour une FDE à l'université de haut niveau.

Avec d'autres organisations de l'ESR, le SNESUP-FSU appelle les collègues, en équipe, à ne pas devancer l'opérationnalisation d'une réforme pour laquelle nous ne disposons toujours d'aucun texte stabilisé.

Il a appelé à se rassembler à Paris le 11 juin devant le ministère de l'Éducation nationale, où devait se tenir le CSA ministériel consacré à la formation des enseignant-es et devant les rectorats partout sur le territoire, pour obtenir le report de la réforme et l'ouverture immédiate de réelles concertations.

La rentrée universitaire doit se doubler d'une rentrée sociale offensive. Travaillons-y toutes et tous ensemble, dès maintenant et le plus largement possible !

### RECONNAISSANCE D'UN ÉTAT DE PALESTINE : MAINTENANT !

Notre congrès d'étude s'est déroulé dans un climat international et européen lourd, marqué par les guerres et les menaces pour la démocratie. Alors que l'extrême droite au pouvoir en Israël amplifie la guerre contre la population de Gaza et de Cisjordanie, alors que la Cour internationale de justice évoque une suspicion de génocide et de crime contre l'humanité, le SNESUP-FSU réitère son exigence d'un cessez-le-feu immédiat, d'un accès sans restriction à l'aide humanitaire d'urgence et du respect du droit international et des résolutions de l'ONU. Dans le contexte du vote de l'ONU, de la reconnais-



© Snesup

sance par l'Espagne, l'Irlande, la Norvège et la Slovénie, le SNESUP-FSU soutient avec la FSU la demande de reconnaissance d'un État de Palestine par la France.

Le SNESUP-FSU exprime sa solidarité et apporte son soutien aux universitaires de toutes nationalités qui appellent à la paix dans toutes les zones de guerre et qui se mobilisent pour que les conflits s'arrêtent au péril de leur activité scientifique et pédagogique voire de leur vie. Il appelle à cesser les coopérations universitaires avec les institutions académiques susceptibles de contribuer aux violations des droits à l'éducation et des droits humains. Il appelle les institutions à œuvrer, par tout ce qui est en leur pouvoir, à la fin de ce conflit.

Dans les universités françaises, le SNESUP-FSU apporte son soutien aux personnels mis en cause, ainsi qu'aux étudiant-es abusivement mis-es en garde à vue ou poursuivi-es par leur établissement pour avoir voulu débattre du conflit israélo-palestinien.

Il a appelé à participer aux manifestations pour une paix juste et durable le 8 juin à Paris et dans toute la France, et à s'inscrire dans le

développement de la dynamique de mobilisation à l'initiative de la jeunesse.

#### FAIRE FRONT POUR NOS LIBERTÉS

Le SNESUP-FSU rappelle que l'indépendance des enseignant-es-chercheur-ses (EC), principe consacré par le Conseil constitutionnel, est un des fondements de leur capacité à produire du savoir et à le diffuser. Plus généralement, il s'agit aussi de défendre la liberté d'expression sur tous les sujets au sein des universités et de conforter le caractère inaliénable de la liberté académique des EC. En ce sens, l'invocation de la neutralité des universités par la ministre est un contresens. Aucune charte, aucune enquête parlementaire ne doit pouvoir museler la parole et empêcher les débats indispensables dans une démocratie.

Le SNESUP-FSU a appelé plus largement, avec une centaine d'organisations et de personnalités de la société civile, à faire front pour nos libertés, contre une démocratie bâillonnée, le 8 juin à Paris. ■

**53 POUR ; 5 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; 0 NPPV**

Séance plénière, avec (de g. à d.) Hervé Lelourec (debout), Maxime Amblard, Nathalie Lebrun, Heike Romoth, Lionel Dutheil, et les secrétaires générales, Caroline Mauriat et Anne Roger.

*Aucune charte, aucune enquête parlementaire ne doit pouvoir museler la parole et empêcher les débats.*

## FAIRE BARRAGE À L'EXTRÊME DROITE

Nous étions à la veille d'un scrutin européen qui pouvait voir l'extrême droite franchir un niveau jamais égalé dans l'histoire de l'Union européenne. Les résultats des élections européennes devaient avoir des conséquences importantes sur l'ESR et plus largement sur l'ensemble de la société. À quelques jours du scrutin, les listes d'extrême droite, dont la politique menée par le gouvernement fait le jeu, ont cumulé près de 40 % des intentions de vote, confirmant l'enracinement inquiétant des partis d'extrême droite dans le paysage politique français. Le SNESUP-FSU a appelé à voter massivement le dimanche 9 juin aux élections européennes pour faire mentir les prévisions. Pas une voix pour l'extrême droite !





## THÈME 1

# Urgence écologique : quelles contributions de l'ESR ?

**Acteurs essentiels des questions liées à l'urgence écologique, l'enseignement supérieur et la recherche produisent des connaissances à même de participer à la résolution des problématiques qui se posent en matière de réchauffement climatique et d'aider à l'adaptation de la société pour faire face au changement majeur en cours\*.**

**L**e mois de mai 2024 est le douzième mois consécutif le plus chaud jamais enregistré à la surface de la planète, conformément aux prévisions des modèles climatiques du GIEC. Dans ce contexte de réchauffement très rapide, et alors que six des neuf limites planétaires sont franchies depuis 2023, le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche est, toutes disciplines confondues, un acteur incontournable des questions de société liées à l'urgence écologique. Il alerte par ses découvertes scientifiques l'ensemble de la communauté internationale, accueille toute une classe d'âge à l'université et la forme à la pensée critique, il produit des connaissances à même de participer à l'atténuation, l'adaptation, la résolution des problématiques qui se posent. Pour œuvrer pour le bien commun et l'intérêt général, la société a besoin d'un service public de l'ESR préservé de toute pression économique et politique.

Les bouleversements actuels et à venir confirment les méfaits d'un système capitaliste et productiviste qui aggrave les inégalités sociales et détruit les équilibres sociaux et environnementaux en maintenant le modèle d'une croissance infinie dans un monde aux ressources limitées. La recherche effrénée de profit détruit les écosystèmes en dérégulant le climat et la nature. Le gouvernement en place culpabilise les citoyen·nes par ses appels aux gestes individuels sans favoriser les mesures collectives indispensables face à ces enjeux, tout en détricotant les quelques avancées antérieures et en aggravant la situation environnementale.

### PRÉSERVER L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Sous le couvert de l'urgence écologique (souvent réduite à la seule transition énergétique, alors que d'autres aspects sont essentiels, comme la préservation des ressources en eau ou de la biodiversité), le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche multiplie les annonces en mode plan de communication

et impose ses choix idéologiques en fléchant les moyens sur des solutions choisies unilatéralement. Dans nos établissements, des décisions imposées et non concertées prises pour atténuer l'impact de nos activités et aux effets souvent dérisoires détériorent les collectifs de travail et creusent les inégalités, entravent nos activités, pour un bénéfice environnemental qui n'est pas toujours scientifiquement étayé voire questionné. Au contraire, il est nécessaire de réfléchir collectivement et syndicalement aux implications sur nos conditions de travail et de s'engager dans les nécessaires évolutions de nos pratiques.

Pour répondre aux enjeux, nous avons besoin d'un service public de l'ESR redynamisé et solidaire, redonnant espoir et reconnaissance à ses différents acteurs et financé par des crédits publics, à l'opposé des propositions délétères contenues dans l'acte II de la loi de transformation de la fonction publique.

Le statut général de la fonction publique et la liberté académique doivent être confortés pour garantir une indépendance indispensable face au marché et aux lobbys de toutes sortes qui recherchent le profit de quelques-uns. Il est essentiel de préserver l'intérêt général et celui des plus fragiles et précaires en priorité, avec des moyens pérennes programmés, notamment financiers et humains, à la hauteur des enjeux.

Le plan climat-biodiversité dans l'ESR est maintenant mis en place et décliné dans tous les établissements. Pourtant, rares sont ceux qui ont organisé des discussions sur le sujet dans les diverses instances représentatives des personnels (CSA et F3SCT notamment), alors que l'organisation du travail, la santé et la sécurité sont et seront largement concernées. Le SNESUP-FSU appelle à s'emparer du sujet dans les établissements, au plus près des collègues et en cohérence avec l'organisation du territoire et les contraintes climatiques locales, et à porter des propositions construites collectivement dans les instances pour aller bien

*Pour œuvrer pour le bien commun, la société a besoin d'un service public de l'ESR préservé de toute pression économique et politique.*

\* Les éléments issus des derniers congrès sont en ligne et restent d'actualité : [snesup.fr/sites/default/files/fichier/urgence\\_ecologique\\_-\\_mandats\\_snesup.pdf](https://snesup.fr/sites/default/files/fichier/urgence_ecologique_-_mandats_snesup.pdf).



© Snesup

au-delà de l'ambition dérisoire de l'obtention du seul label Développement durable et responsabilité sociale (DD&RS).

#### PLAN DE FINANCEMENT DE L'ÉTAT

Concernant la transition énergétique et la diminution de l'émission des gaz à effet de serre, l'isolation thermique des bâtiments et l'amélioration des systèmes de chauffage-climatisation décarbonés sont essentielles et demandent un financement important qui ne peut pas être fait sur ressources propres. Le SNESUP-FSU demande qu'un plan de financement de l'État soit mis en place pour les campus. Il alerte les établissements sur le gouffre financier occasionné par l'adaptation des bâtiments au changement climatique. Il réaffirme son opposition à la dévolution du patrimoine et exige du MESR un audit bâtiminaire précis du parc immobilier universitaire.

Le recours au numérique ne peut pas être une solution durable à généraliser. D'un côté, les conséquences de son utilisation autre que ponctuelle sont connues et délétères : déshumanisation, destruction des collectifs, augmentation du temps de travail, enseignements dégradés, rigidité des procédures, etc. De l'autre côté, il est nécessaire de demander l'établissement du coût environnemental véritablement sérieux de son utilisation en intégrant toutes les données (cycle de vie du matériel, coût, dépense énergétique notamment).

Dans le bilan environnemental de nos activités, les déplacements domicile-travail sont importants, plus importants que ceux liés aux missions de recherche notamment, et les déplacements des étudiants le sont plus encore. Dans ce contexte, le SNESUP-FSU appelle à développer tous les instruments qui permettent de

diminuer la part de ce type de déplacements : mutation pour rapprochement de conjoint·e, développement des universités de proximité, limitation des déplacements intersites, mobilités douces et transports collectifs notamment.

#### S'APPUYER SUR LE COLLECTIF

Pour avancer sur les défis auxquels nous avons à faire face, l'appui sur le collectif est indispensable pour construire et diffuser des solutions et faire des choix raisonnés qui ne détruisent ni nos métiers ni nos conditions de travail.

La situation environnementale amène parfois certains collègues et étudiants à recourir à des modalités d'action diverses. Tout en s'inscrivant pour sa part dans une action syndicale collective, le SNESUP-FSU aide les collègues menacés de sanctions à défendre leurs droits. Il rappelle le principe de proportionnalité et le fait que la liberté d'expression doit être préservée.

Notre communauté est riche de ses expertises, de sa méthodologie scientifique, de ses capacités d'analyse et d'invention, de son fonctionnement collégial, de son réseau international : autant d'atouts indispensables face aux enjeux qui sont déjà là. Mobilisons nos atouts, mobilisons-nous !

En travaillant de concert avec les autres organisations syndicales, le milieu associatif et les ONG, le SNESUP-FSU appelle à construire les cadres de mobilisation et des propositions pour impulser les changements nécessaires afin d'accompagner l'ensemble de la société dans les choix qu'elle va devoir faire à très court terme et pour l'avenir. ■

**59 POUR ; 0 CONTRE ; 4 ABSTENTIONS ;  
4 NPPV**

Échange autour du thème 1,  
avec Anne Roger  
et Michèle Artaud.

**Le SNESUP-FSU  
appelle à  
construire les  
cadres de  
mobilisation et  
des propositions  
pour impulser  
les changements  
nécessaires.**



## THÈME 2

# L'autonomie des universités, acte II : à quel prix ?

**Au début du printemps, c'est un programme d'expérimentation particulièrement destructeur que le MESR a décidé de mettre en place, entraînant des modifications du Code de l'éducation et des dérogations aux décrets statutaires.**

**Le SNESUP-FSU demande la titularisation des contractuel-les et la création des emplois titulaires d'EC et d'ESAS à la hauteur des besoins.**

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a lancé le 26 mars l'expérimentation de l'acte II de l'autonomie des universités, avec neuf établissements pilotes désignés volontaires. Ce programme est destructeur pour les enseignant-es chercheur-ses (EC) et les enseignant-es (ESAS) déjà en poste ou en devenir. En effet, le gouvernement prévoit d'étendre à toute la communauté universitaire les points d'expérimentation en modifiant le Code de l'éducation et les décrets statutaires.

Le maintien des statuts actuels est une garantie afin de pouvoir accomplir nos missions d'enseignement et de recherche et pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche de qualité.

### UNE ABSENCE DE DÉMOCRATIE

Les points d'expérimentation, qui dérogent aux décrets et entraînent les universités dans l'illégalité, sont actuellement choisis par les seules équipes présidentielles dans l'opacité la plus totale, alors qu'ils entrent dans les prérogatives des CSA et des CA d'établissement. Le SNESUP-FSU s'oppose fermement à toute tentative de modification des textes réglementaires.

### DES MESURES À COMBATTRE

Les propositions en termes de ressources humaines induisent la dérégulation des statuts, avec pour constante la gestion locale des carrières (CRCT, CPP...) et la disparition de la qualification des maître-ses de conférences (MCF).

Cela constitue une nouvelle attaque contre le CNU. Le transfert de la gestion des Biatss et des ESAS vers les établissements serait à l'origine de nombreux retards de carrière et d'inégalités.

Le SNESUP-FSU rappelle son attachement au CNU. Il souhaite conforter son rôle décisionnaire dans la gestion des carrières des EC et renforcer ses prérogatives, en lui confiant un dispositif de repyramidage national des EC, à l'opposé du dispositif actuel qui favorise le localisme.

Les établissements se verraient attribuer des quotas locaux – et non pas nationaux – de promotions, empêchant les collègues des établissements sans vivier suffisant de pouvoir candidater. Pour les ESAS, la FSU a au contraire obtenu que le principe d'accès à la hors-classe pour toutes et tous soit respecté par application d'un barème national unique tenant compte de l'ancienneté.

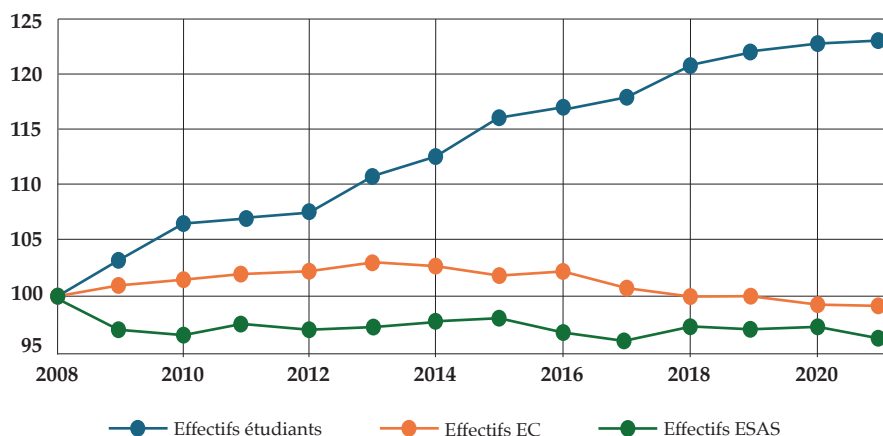
### UNE DÉGRADATION DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Ces mesures sont la prolongation de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU). Dans les faits, l'État n'a pas accru les subventions pour charge de service public en fonction de l'évolution de la masse salariale et des effectifs étudiants, augmentant ainsi le nombre de contractuel-les, de vacataires, d'heures complémentaires, et du gel des postes (cf. infographie). Cette tendance va s'intensifier avec le boom des départs à la retraite d'ici à 2030.

Comme les contractuel-les LRU, les nouveaux contrats de chaire de professeur junior (CPJ) créés par la LPR se retrouvent sous pression. Le SNESUP-FSU demande la titularisation des contractuel-les et la création des emplois titulaires d'EC et d'ESAS à la hauteur des besoins.

Alors que le ministère propose d'étendre aux MCF les procédures de prétitularisation, sur le modèle des CPJ, le SNESUP-FSU rappelle son opposition à la création de nouveaux corps d'EC et d'ESAS, qui entraînerait une dérégulation des obligations réglementaires de service et une comptabilisation des services sans référence nationale. Dans ce contexte, un alourdissement de la charge de travail des EC et des ESAS par l'ajout de nouvelles missions statutaires ou une modulation à la hausse est inacceptable. L'instauration d'un référentiel d'équivalences horaires

ÉVOLUTION EN BASE 100 DES EFFECTIFS DEPUIS LA LOI LRU







Discussion sur le thème 2, avec Raymond Grüber et Caroline Mauriat.

pour toutes et tous, y compris les non-titulaires, avec une grille nationale, est une nécessité.

### RÉFORME DE LA GOUVERNANCE

Il est envisagé que les établissements puissent adopter le statut de grand établissement, avec « *un cadre juridique minimum* » comme dans les établissements expérimentaux (EPE) actuels. Ces EPE se caractérisent par un affaiblissement de la représentativité des personnels et des étudiant·es dans les conseils centraux, ce qui accroît le pouvoir du ou de la président·e et limite la possibilité de changement d'équipe présidentielle une fois l'expérimentation lancée. La création de structures intermédiaires et la disparition de certains conseils centraux rendent les processus de décision difficilement lisibles et génèrent une grande tension entre les collègues qui se retrouvent à gérer une pénurie organisée par le ministère.

Le SNESUP-FSU demande qu'aucun nouvel EPE ou grand établissement ne soit créé et que tous les EPE existants engagent leur sortie de l'expérimentation, pour un retour à des universités régies par les dispositions communes du Code de l'éducation avec de vraies instances de gouvernance collégiale.

Le SNESUP-FSU défend le dialogue entre la formation et la recherche au sein de composantes de formation et de recherche (UFR, instituts, écoles...). Les règles spécifiques qui régissent les instituts et écoles internes, ainsi que des services communs seraient supprimés, ouvrant la porte à la sous-traitance de certaines missions par le privé, voire à la suppression pure et simple de certaines missions. L'acte I de la LRU avait déjà porté un coup à l'autonomie des instituts, l'acte II achève le travail.

### LES DANGERS DE LA DÉVOLUTION DU PATRIMOINE

La facilitation de la dévolution du patrimoine et du recours à l'emprunt porte les germes d'une mise en faillite programmée des établissements en aggravant davantage leur déficit. Cela présume une dégradation des bâtiments et, à terme, leur destruction ou leur cession au privé. Le SNESUP-FSU est opposé à ce nouveau défausse-

ment de l'État. Au contraire, il défend la mise en place d'un vrai plan de rénovation de l'ensemble du patrimoine immobilier des établissements d'enseignement supérieur et de recherche par l'État et les collectivités territoriales pour faire face au défi du changement climatique, conformer le patrimoine aux normes de sécurité, et pouvoir accueillir la croissance des effectifs en investissant sans contraindre les établissements à s'endetter, à geler des emplois et à recourir aux partenariats public-privé.

### AUTONOMIE DE L'OFFRE DE FORMATION

Le renforcement de l'autonomie sur l'offre de formation mettra de facto les établissements en concurrence (création de diplômes locaux). Une dérégulation avec une baisse du nombre d'heures de formation est à craindre. La suppression de divers avis d'instances nationales ouvrirait la voie à la création d'un marché des diplômes. Le SNESUP-FSU est attaché au caractère national des diplômes et à une évaluation a priori par le Cneser permettant à toutes et tous les bachelier·ières l'accès à l'enseignement supérieur public et à la poursuite d'études.

### LIEN AVEC LES ORGANISMES DE RECHERCHE

À la suite du rapport Gillet, le ministère a lancé à la rentrée 2023 une expérimentation de « simplification » des relations avec les organismes de recherche sur 17 sites, de manière complètement opaque. Les premières mesures de simplification reportent les tâches administratives sur les collègues. Derrière le terme de simplification se cache en fait une déshumanisation.

Le congrès s'oppose totalement à ce projet gouvernemental et exige son abandon. Il faut de plus mettre un terme définitif à la LRU en l'abrogeant.

Le congrès mandate le bureau national – en lien avec les autres syndicats de la FSU – pour reprendre la trame du document qui a fuité, en rappelant les mesures illégales à ce jour et les mandats du SNESUP-FSU, et ainsi étayer le contre-projet qu'il propose. ■

**64 POUR ; 4 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; 1 NPPV**

*La facilitation de la dévolution du patrimoine et du recours à l'emprunt porte les germes d'une mise en faillite programmée des établissements en aggravant davantage leur déficit.*

TEXTE COMPLET DE LA SYNTHÈSE : [www.snesup.fr/article/synthese-theme-2-lautonomie-des-universites-acte-ii-quel-prix](http://www.snesup.fr/article/synthese-theme-2-lautonomie-des-universites-acte-ii-quel-prix)



## THÈME 3

# Enseignement supérieur et recherche : entre service public et marché ?

**En modifiant en profondeur la gestion des universités, la loi LRU a introduit un autre mode de gouvernance, qui repose sur une autonomie toujours plus grande des établissements, aboutissant à une marchandisation de plus en plus importante de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

**D**ans le contexte de la LRU, d'une logique de marchandisation et de gestion managériale des établissements publics, et face à la baisse constante du budget par étudiant, les établissements sont contraints de rechercher des ressources propres pour maintenir et développer leur offre de formation. Cette course a des conséquences sur la pédagogie, la recherche et les conditions de travail.

La non-compensation par l'État des augmentations salariales en 2023 et 2024, pourtant largement insuffisantes, ainsi que les dernières coupes budgétaires accentuent cette orientation. Les regroupements d'établissements, notamment dans le cadre des Comue et des EPE, ont intégré des établissements privés qui émargent aux financements publics. La possibilité de création de diplômes – bachelor, master –, l'usage « commercial » autour des fiches RNCP créent une confusion avec les diplômes nationaux et remettent en cause le monopole de la collation des grades par l'État et les universités. Dans le même temps, l'enseignement supérieur privé lucratif se développe : libéralisation de l'administration des CFA, manne publique de l'apprentissage (les subventions publiques allouées à l'apprentissage sont passées de 7 milliards d'euros en 2017 à 22 milliards en 2023). En 2024, 83 % des places proposées en apprentissage sur Parcoursup sont le fait d'établissements privés et un quart des étudiants sont inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur privé, contre un sur cinq en 2017.

### SOUS-DOTATIONS

Les inégalités de dotations ministérielles par étudiant dans les établissements détériorent les conditions d'accès au service public sur l'ensemble du territoire et les conditions de travail des agents.

Les sous-dotations des établissements publics par le MESR conduisent à trois dérives principales :

- le recours massif aux heures complémentaires pour maintenir les formations, ce qui sur-

charge les collègues et réduit le temps consacré à la recherche ;

- la course aux appels à projets pour la recherche ou la pédagogie avec des taux de succès faibles, qui amène les lauréats, une fois le financement terminé, à devoir de nouveau postuler, au risque d'arrêter le projet ou d'en fermer d'autres, et qui conduit à multiplier les recherches partenariales avec les entreprises privées ;

- la généralisation du recours aux appels à projets, qui génère une augmentation des tâches administratives, intensifie le travail des collègues, enseignants, enseignants-chercheurs et des personnels administratifs.

Dans les établissements publics, l'injonction à l'ouverture de places en apprentissage

*Les inégalités de dotations ministérielles par étudiant dans les établissements détériorent les conditions d'accès au service public.*





modifie les conditions d'accès aux formations des étudiants en subordonnant leur inscription à l'embauche par une entreprise, et entraîne un rabotement des programmes de formation. Si l'apprentissage est une modalité pédagogique soutenue par le SNESUP-FSU, il ne doit pas se substituer à la formation initiale sous statut étudiant.

## REVENDEICATIONS

Le SNESUP-FSU revendique :

- la primauté du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche qui garantit l'inclusion, la mixité des étudiants et un large éventail de formations de qualité. Les bénéfices démocratiques et socio-économiques de l'augmentation de la qualification des citoyens dépassent leur seul bénéfice individuel ;
- le monopole de la collation des grades par l'État et les universités ;
- l'abrogation de la LRU ;
- l'affectation des subventions de l'État en proportion des besoins et de l'activité des établissements pour ne plus être tributaires des aides ou subventions des collectivités locales ;
- la défense, le développement et le renforcement de la recherche fondamentale et libre, ainsi que la défense de la recherche en sciences humaines et sociales, arts, lettres et langues, face à l'hégémonie de la recherche appliquée,

qui répond aux besoins utilitaristes, immédiats et locaux des entreprises privées ;

- la création de postes de titulaires (les heures complémentaires représentent 22 000 emplois) ;
- la revalorisation des salaires de tous les enseignants et enseignants-chercheurs afin, notamment, de maintenir l'attractivité des carrières ;
- la gratuité des droits d'inscription dans les diplômes d'État ;
- le maintien de l'inscription de droit des formations publiques au registre RNCP ;
- l'encadrement de la création des CFA, prioritairement de droit public et dans des établissements publics, par l'État et les régions ;
- l'exclusion des formations privées de la plate-forme nationale d'affectation de l'accès à l'enseignement supérieur et l'accès de droit en licence pour toutes les bacheliers et tous les bacheliers ;
- la suppression de Parcoursup, qui crée des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur et des orientations subies ;
- la suppression de la plate-forme Mon Master, qui génère des orientations subies ;
- la double finalité des formations, pour l'insertion professionnelle et la poursuite d'études. Les financements publics doivent aller aux établissements publics et pas aux établissements privés, lucratifs ou non ! ■

**65 POUR ; 3 CONTRE ; 0 ABSTENTION ; 0 NPPV**

*Les financements publics doivent aller aux établissements publics et pas aux établissements privés, lucratifs ou non !*

Le groupe de travail du thème 3, animé par Hervé Christofol, Sylvie Bepoix et Laurence Maurel.

